https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2001-1340-du-28-decembre-2001-relatif-a-la-reconnaissance-de-lexperience-professionnelle-en-equivalence-des-conditions-de-titres-ou-de-diplomes-requises-pour-se-presenter-aux-concours/
Décret n° 2001-1340 du 28 décembre 2001 relatif à la reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes requises pour se présenter aux concours réservés organisés en vue de la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique hospitalière
28/12/2001